

# Saint-Loup-de-Naud Infos

AOUT 2020 – N°10 – Le Journal Municipal



**DOSSIER**

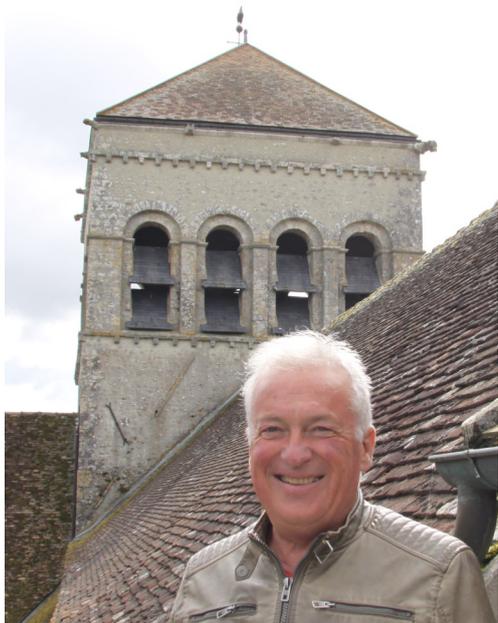
**NOUVELLE STATION D'EPURATION**

page 6

# MOT DU MAIRE

Chers habitants de Saint Loup de Naud,

Je voulais tout d'abord vous remercier de m'avoir renouvelé votre confiance lors des élections municipales de mars 2020.



Ce nouveau numéro du journal municipal est pour moi l'occasion de vous présenter la nouvelle équipe, renouvelée à 50%, des jeunes et moins jeunes, qui ont eu de quoi montrer leur motivation pendant ces premiers mois difficiles de mandat, vu la crise sanitaire (Covid 19) que tout le monde a subi.

Les médias font souvent état de la lassitude des maires ruraux. On peut comprendre, en effet, qu'un excès de responsabilités au niveau municipal puisse avoir des conséquences négatives sur la motivation de certains élus, mais je tiens à vous dire que ce n'est pas mon cas !

Depuis que je suis à la tête de notre municipalité, j'exerce mes mandats avec agrément, rigueur et sans lassitude.

Pour demeurer ainsi mobilisé, il faut aimer son village, vouloir le bien être de ses habitants et être épaulé par une équipe dynamique et performante.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée 2020.

Prenez soin de vous, respectez les consignes sanitaires.

Gilbert DAL PAN, le Maire.

## SOMMAIRE :

<a href="#">FINANCES/ACHATS</a>	<a href="#">5</a>	<a href="#">PATRIMOINE/CULTURE</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">ENVIRONNEMENT</a>	<a href="#">8</a>	<a href="#">TRAVAUX</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">LA MUNICIPALITE</a>	<a href="#">11</a>	<a href="#">COMMUNICATION/ASSOCIATIONS</a>	<a href="#">15</a>

# CONSEIL MUNICIPAL



Maire, Gilbert DAL PAN



1er adjoint,  
Béatrice BELANGER



2ème adjoint  
Jean-François NOUZE



3ème adjoint  
Frédérique GRELLET



4ème adjoint  
Sébastien MOLLOT

## Conseillers municipaux



Aurélie CHOUIN



David COUTANT



Maud DHENIN



Dominique ETIENNE



Véronique  
GOUTTEBROZE



Stéphane LAIR



Thomas LECIEUX



Evelyne MAGNIEZ



Patrick  
MICHELETTO



Frédéric PICHOT

## AGENTS COMMUNAUX

### Service administratif



Anne BEAUDEUX



Stéphanie SAGOT



Kévin CHOUIN



Pascal DEBARGE

### Service restauration



Murielle PERRAUDIN

### Service scolaire



Nelly BONNAVAUD



Laure SIMONIN

# COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICALES

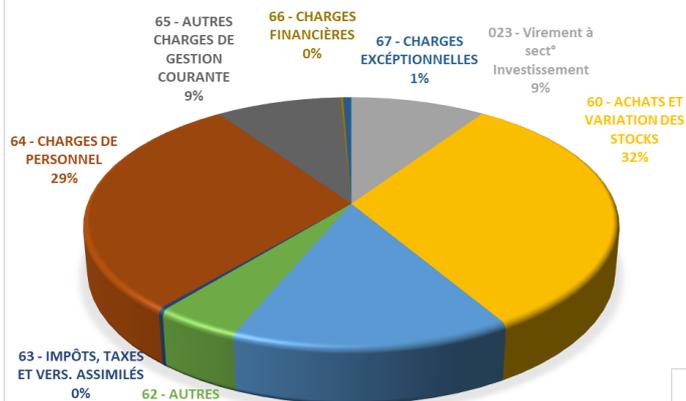
Organismes	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Provenois	DAL PAN Gilbert	BELANGER Béatrice
SDESM 2 titulaires 1 suppléant	COUTANT David ETIENNE Dominique	MOLLOT Sébastien
S.I. des Vallées de la Voulzie et du Dragon 2 titulaires et 2 suppléants	DAL PAN Gilbert LECIEUX Thomas	PICHOT Frédéric LAIR Stéphane
Syndicat Mixte AGEDI	DAL PAN Gilbert	//
CNAS	DAL PAN Gilbert	SAGOT Stéphanie
SIVOS 1 titulaire 1 suppléant	DHENIN Maud	COUTANT David
Commission d'Appel d'Offres 3 titulaires 3 suppléants	LAIR Stéphane ETIENNE Dominique DHENIN Maud	MAGNIEZ Evelyne MICHELETTO Patrick MOLLOT Sébastien

Commissions	Président	Membres
finances et achats	DAL PAN Gilbert	tout le conseil municipal
travaux / urbanisme	DAL PAN Gilbert	NOUZE Jean François / BELANGER Béatrice / ETIENNE Dominique / LAIR Stéphane / LECIEUX Thomas / MICHELETTO Patrick / PICHOT Frédéric
culture / patrimoine / environnement / tourisme	DAL PAN Gilbert	BELANGER Béatrice / CHOUIN Aurélie / LAIR Stéphane / MAGNIEZ Evelyne / DHENIN Maud / GOUTTEBROZE Véronique / GRELLET Frédérique
loisirs / fêtes et cérémonies / communication / animation / associations	DAL PAN Gilbert	GRELLET Frédérique / CHOUIN Aurélie / GOUTTEBROZE Véronique / BELANGER Béatrice / COUTANT David / MOLLOT Sébastien / DHENIN Maud / LECIEUX Thomas
école / jeunesse / sports	DAL PAN Gilbert	MOLLOT Sébastien / GOUTTEBROZE Véronique / NOUZE Jean François / BELANGER Béatrice / LECIEUX Thomas / COUTANT David
commission Impôts Directs 6 élus 6 extérieurs	DAL PAN Gilbert  BEZANCON Etienne BELANGER Béatrice MILLOT Michel VILLATTE Ghislaine MONTERRAT Christian NOUZE Jean François	GILLIER Bernard GRELLET Frédérique MARTIN Daniel GUILLORY Nathalie BONNIVARD Fabien MAGNIEZ Evelyne

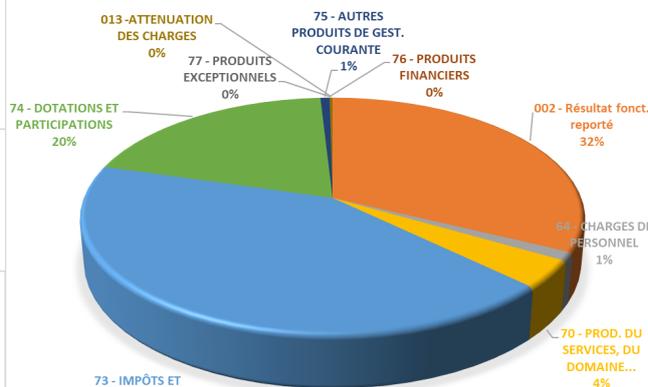
# FINANCES / ACHATS

## BUDGET 2020

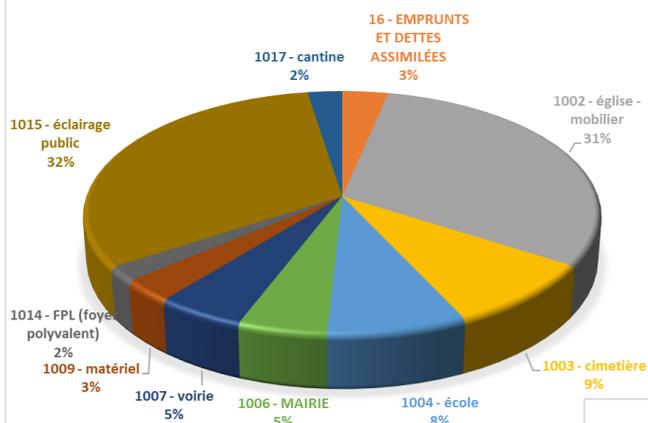
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 890 703 €



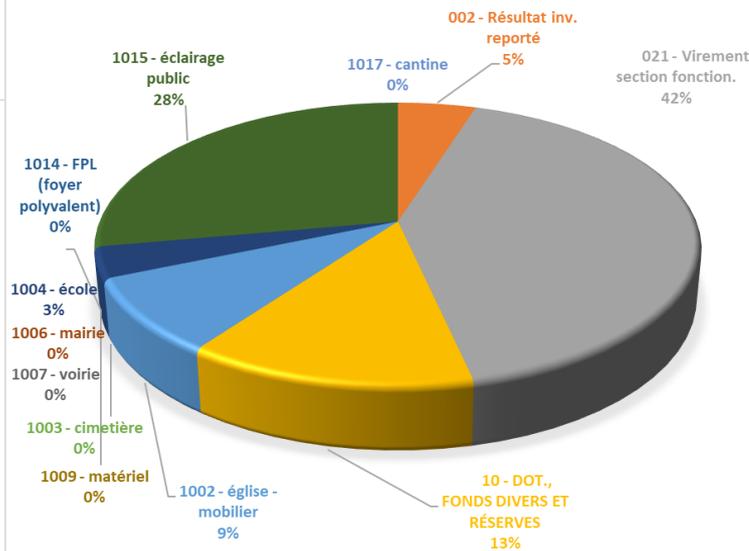
RECETTES FONCTIONNEMENT 890 703 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 201 895 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 201 895 €



# Travaux d'assainissement et reconstruction de la station d'épuration

La préservation de l'environnement est au cœur des préoccupations des politiques publiques nationales (grenelle de l'environnement) et internationales (Conférence Of the Parties comme la COP 21 à Paris en 2015).

Et au niveau local ?

La commune de Saint Loup de Naud a lancé les études en vue des travaux de renouvellement de sa station d'épuration et de certaines parties du réseau d'assainissement, ainsi que de l'extension des secteurs raccordés à l'assainissement collectif.

Actuellement l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est réalisée par le bureau d'études CYCL'O TERRE. L'objectif est d'arrêter un programme de travaux qui servira à consulter le Maître d'Œuvre puis les entreprises de travaux.

Le bureau d'études environnement CYCL'O TERRE proposera ainsi différents scénarios de travaux chiffrés avec les impacts sur le prix de l'eau pour la partie assainissement. Les estimations financières comprendront les investissements et les subventions attendues mais aussi les frais d'exploitation et d'entretien des ouvrages.

L'étude vise à concilier le respect de la qualité exceptionnelle des milieux récepteurs sur la commune (ru du Dragon classé Natura 2000) en bonne intelligence avec les finances générales publiques et privées.

**Des enquêtes d'assainissement en partie privée des habitations prévues d'être raccordées au réseau seront réalisées prochainement par le Bureau d'Études BIOS. Une réunion publique sera assurée avant les phases de terrain.**

Les études sont suivies par un comité de pilotage composé de :

- de la commune de Saint Loup de Naud,
- de l'Agence de l'Eau,
- du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la préfecture de Seine-et-Marne en charge du Service de Police de l'Eau.

Elles bénéficient de subventions du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

L'estimation des travaux du SATESE pour l'ensemble des opérations est de 2 427 000 € HT.

Pour la partie AMO, 85 971.50 € HT dont 61 901.89 € HT de subventions attendues, soit un reste à charge pour la commune de 41 263.91 € TTC. La commune n'est pas assujettie à la TVA.

Afin de financer ces travaux, les élus sont contraints d'augmenter progressivement le prix de l'assainissement. La commune devra emprunter.



## Dimanche 20 septembre à 11H près du lavoir rue des Vieux Moulins

**Trio Flamenco** : Paco El Lobo - Chant et guitare & Cristobal CORBEL - Guitare, Sofia ALMA - danse  
Passionné très tôt par le Flamenco, Paco El Lobo a été initié au chant par les maîtres Pepe de la MATRONA, Rafael ROMERO et Juan VAREA. Elève de Paco de LUCIA, on dit qu'il est l'un des rares véritables héritiers de la grande tradition flamenca. Guitariste et cantaor gitan, Paco est capable d'interpréter avec une parfaite maîtrise les quelques 60 styles de flamenco recensés.

Il a créé plusieurs groupes au sein desquels il réunit des musiciens et des danseurs. Il sera accompagné de la flamboyante danseuse de flamenco Sofia ALMA et de son complice le guitariste Cristobal CORBEL. Leurs guitares « semblent jumelles tant elles se complètent, s'emmêlent, se répondant, se mettant réciproquement en valeur ; c'est une musique qui nous porte ailleurs, quelque part en Andalousie, dans un autre monde, dans une autre époque. »

A l'issue du concert, la Mairie offrira un apéritif pour partager un moment convivial. Vous êtes les bienvenus.

La réalisation de ces spectacles en extérieur est liée à la météo. Espérons qu'il fera beau !

## Samedi 19 et dimanche 20 septembre de 14h30 à 18h

Ouverture au public des jardins privés de la Tour de Naud, dite « Haute Maison » par Monsieur Denys LAROCHE. Accès par la porte à gauche du parvis de l'église.

## ENVIRONNEMENT



Des riverains du ru de Glatigny et du ru du Dragon nous ont signalé la présence de ragondins sur les rives. Le technicien de rivière du SMBVA a fait intervenir une compagnie d'archers afin d'en limiter la population.

Le ragondin, herbivore pacifique mais espèce exotique envahissante dans nos milieux, détruit les berges des cours d'eau, consomme les cultures, détériore les frayères et consomme des espèces à forte valeur patrimoniale. Mais outre ces risques environnementaux cette espèce est porteuse de maladies transmissibles à l'homme dont la leptospirose (50% des animaux seraient porteurs de cette maladie).

Parmi les facteurs de risque de développement chez l'homme il y a le contact direct avec un animal mort mais aussi avec des végétaux ou une eau souillée par l'urine de l'animal. Une simple écorchure, un contact avec les muqueuses ou une peau macérée, peuvent suffire à créer une porte d'entrée pour la bactérie et infecter l'être humain.

## NOUVEAU ! COMMISSION PARTICIPATIVE

La commission patrimoine/culture/environnement/tourisme s'ouvre à la participation des habitants.

Si vous aimez notre patrimoine qu'il soit vernaculaire, historique ou naturel, si vous avez des idées pour mettre en valeur notre village, des connaissances à partager et un peu de temps, nous vous proposons de participer à l'élaboration d'un grand projet pour notre village.

Toutes les compétences seront les bienvenues !

Afin de nous rencontrer rapidement, faites vous connaître en laissant vos coordonnées au secrétariat de Mairie.

# TRAVAUX / URBANISME

## Quelques points sur les travaux de la commune :

### Cimetière

La Commune a enherbé certaines allées du cimetière sur la partie haute. Les résultats obtenus sont très positifs. La deuxième partie était prévue en mars 2020, malheureusement avec le confinement les travaux sont repoussés fin septembre.

Nous rappelons qu'il est obligatoire d'entretenir les tombes et entre-tombes afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes.



### Ecole



La réfection du sol des deux préaux a été réalisée par M. NOUZE Jean François, avec l'aide du Maire, durant l'été.

Ce revêtement anti dérapant va éviter au maximum le risque de glissade des enfants.

Des nouveaux stores ont été installés dans toutes les classes, côté sud, afin de réduire les températures intérieures. Ils ont été financés à hauteur de 80% par la Dotation Globale d'Équipement accordé par l'État. Le reste à charge pour la commune est de 3 025€.



Un chalet de jardin a été installé dans la cour de l'école par nos employés communaux et M. MOLLLOT Sébastien, adjoint aux écoles . Il servira à entreposer le matériel sportif de l'école.

### Rappel : Permis de construire/demande préalable de travaux

Nous vous rappelons que tous travaux extérieurs (clôture, construction abris de jardin, piscine,...) et modifications extérieures sur votre habitation (ouvertures, changement de fenêtres, changement de couleur des menuiseries extérieures, pose de fenêtres de toits, ...) doivent être déclarés en Mairie.

A la date de signature de l'arrêté du Maire, vous devez afficher à l'extérieur votre déclaration ou permis afin de respecter le délai de recours de 2 mois.

Si les travaux effectués ne correspondent pas à la demande, le Maire peut ordonner l'arrêt des travaux.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec le service urbanisme avant de déposer votre demande.

## Compétence EAU



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence Eau potable est gérée par le Syndicat de l'eau de l'Est Seine et Marne (S2e77). L'exploitant de la régie (SNE77) assure le service public sur les communes concernées :

- Réparation des fuites,
- Facturation aux usagers...

Seul un relevé de compteurs sera réalisé au cours de l'année. La 1<sup>ère</sup> facturation sera faite courant juin, sur la base d'environ 40 % de votre ancienne consommation.

Une nouvelle Agence Sud sur Maison Rouge en Brie a été créée. **Pour tout déménagement, merci de prévenir les services compétant au 01.85.53.96.67.**

## Maillage Transpreauvinois



*Le Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77) assure la distribution d'eau potable sur votre commune*

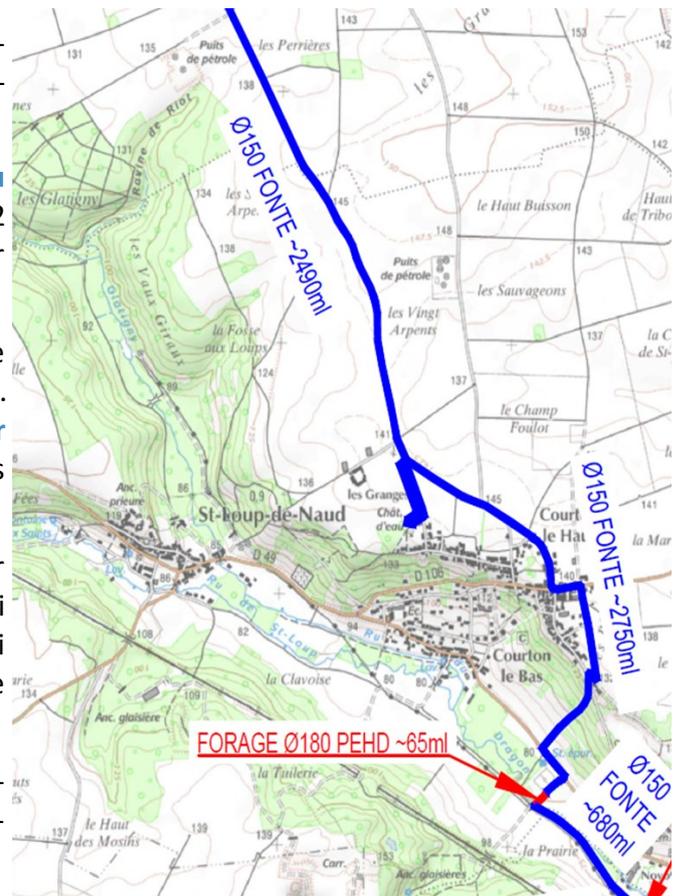
Depuis plusieurs années, la **qualité de l'eau** sur le territoire se dégrade et présente des non-conformités imputables principalement aux pesticides et nitrates.

Ces défauts de qualité ont conduit le **Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77)** qui regroupe 132 communes dont la nôtre à porter un projet majeur d'interconnexion du réseau d'eau potable.

Ce projet consiste à réalimenter 58 communes de Seine-et-Marne par une ressource en eau de bonne qualité. Cette interconnexion a aussi pour objectif de **sécuriser l'alimentation en eau** et d'apporter à 49 000 habitants une eau en quantité suffisante.

De nouvelles installations techniques sont donc à créer et notamment un réseau de transport d'eau potable qui desservira l'ensemble des communes. Vous trouverez ci-joint le plan de ce réseau situé sur la commune de **Saint Loup de Naud**.

Ce réseau reliera le réservoir de Ste Colombe au réservoir de Maison Rouge, via une station de pompage située au pied du réservoir de **Saint Loup de Naud**.



# LA MUNICIPALITÉ : Vivre ensemble

## Police municipale :

Depuis maintenant deux ans, le service de police municipale, en convention avec la Mairie de Longueville, intervient 1/2 journée par semaine sur notre Commune.

Partager l'espace public, c'est d'abord une question de bonne volonté... C'est notamment respecter les règles de stationnement : la Police Municipale veille au respect de ces règles. Sur le territoire de notre Commune, des places de stationnement sont disponibles. Il faut les utiliser et donc accepter de faire quelques pas !

Nous vous rappelons que la « dépose minute » devant l'école est interdite. Le Plan Vigipirate est applicable à tous les lieux publics et tout particulièrement devant les établissements scolaires.

Le stationnement gênant met la sécurité de tout usager du domaine public en danger et est passible d'une amende de 135 €, voire l'enlèvement du véhicule (stationnement en double file, à cheval sur le trottoir, comme sur le trottoir, sur les places dédiées aux personnes handicapées, devant les arrêts de bus, le long des bandes jaunes, au droit des bouches d'incendie, sur les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons...).

Toutes ces incivilités ont de réelles conséquences sur la circulation et la sécurité routière.

## L'élagage des plantations en bordure de voie ou de chemin :

Suite à des problèmes rencontrés récemment sur la Commune, nous vous rappelons que les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil).

Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la Commune que par les administrés qui s'estiment lésés.



## Label « ZERO PHYT'Eau »

Le Département a créé le Trophée « ZÉRO PHYT'Eau » en 2013 dans le cadre des actions préventives du Plan Départemental de l'Eau 2012-2016. Il récompense les collectivités ayant totalement **arrêtées l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides)** depuis au moins deux ans pour l'entretien de leurs espaces publics. Il est également demandé aux élus des Communes lauréates de s'engager à maintenir dans le temps ces modes d'entretien alternatifs sans pesticides et de communiquer sur la démarche.

La Commune de Saint Loup de Naud lauréate du trophée Zéro Phyt'eau, afin de préserver notre environnement, va mettre en place des zones de régénération naturelle de la végétation . Ces zones seront fauchées une fois au printemps puis une seconde fois en août.

## Obligations pour les détenteurs ou propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie

- Le chien doit être déclaré en Mairie
- Il doit être identifié
- Le Carnet de vaccination doit être à jour
- Le propriétaire ou détenteur doit disposer d'une assurance
- Les chiens de première catégorie doivent être stérilisés
- Le propriétaire ou détenteur doit suivre une formation délivrant une attestation d'aptitude
- Les chiens de plus de huit mois doivent être soumis à une évaluation comportementale
- Le propriétaire ou détenteur devra avoir un permis de détention délivrée par la Mairie

## Remise des dictionnaires aux élèves de CM2



Le 3 juillet 2020, le Maire et Sébastien MOLLOT (nouvel adjoint en charge de l'école) sont venus remettre aux élèves de CM2 un dictionnaire pour leur future scolarité au collège.

A cette occasion, une visite de chaque classe a été faite, rythmée par un petit temps d'échange et conclue par la distribution d'un goûter offert par la municipalité à l'ensemble des élèves pour ce dernier jour d'école.

Le COVID 19 est venu chambouler ce deuxième semestre d'une année scolaire sans précédent. Merci à l'équipe éducative qui a tout mis en œuvre pour que nos enfants continuent leur scolarité depuis la maison durant les deux mois

de confinement. Grâce à l'engagement de tous, équipe éducative, municipalité, personnel communal, parents et enfants, nous avons pu rouvrir notre école dès les premiers jours du déconfinement tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières et le protocole sanitaire imposés par le Ministère de l'Education Nationale.

Merci à tous les acteurs de cette réussite.

## Cérémonie du 8 mai

Malgré le contexte très particulier cette année, la cérémonie de commémoration du 8 mai a eu lieu comité très restreint. Le Maire entouré des adjoints et des conseillers ont rendu hommage à nos soldats.



## Remerciements mobilisation lors de la crise sanitaire

Nous remercions chaleureusement :

les habitants de la Commune qui ont fait preuve de solidarité envers leurs voisins

Stéphane LAIR, conseiller municipal, et **ECOMARCHÉ** de Longueville pour leur mobilisation

l'entreprise **FLOHE FOUILLERET** qui a fait don de deux cartons de combinaisons jetables au profit du personnel soignant de l'hôpital de Provins.

Laure et Fatoumata pour leur travail au sein de l'école afin d'appliquer les mesures drastiques des protocoles sanitaires de l'Education Nationale.

## **Bruit - nuisances**

**Les bruits de voisinage** : le code de la santé publique, article R1334-31, créé par Décret n°2006 1099 du 31 août 2006 – art.1 JORF 1<sup>er</sup> septembre 2006, sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage :

***Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.***

**Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 7h00 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30, les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

**Le brûlage à l'air libre** étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie.

## **Alerte CAMBRIOLAGES**

Ces derniers temps, plusieurs habitations de notre Commune ( St Loup , Courton et le Noyot ) ont été victimes de cambriolages.

Ces derniers se sont produits en l'absence des particuliers. Soyez donc vigilants, même pour les voisins !

**N'hésitez pas à contacter directement le commissariat de Provins au 01-60-52-21-30**

## **Service incendie**



La création du service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été mise en place sur la commune de Saint Loup de Naud par délibération n° DE 049 2017 en date du 5 décembre 2017. La Commune doit réaliser un contrôle de ses points d'eau incendie (PEI) les années paires.

La borne incendie située face au 16 rue de Trainel est non conforme. Afin de pallier à cette insuffisance, un ouvrage privé, situé au 1 rue du Moulin, peut être intégré au point d'eau incendie public sans perdre la qualification de la propriété privée. Le propriétaire met à la disposition de la Commune un point d'eau incendie (PEI) afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie du secteur concerné.

Nous remercions M. LAMOINE Jérôme, propriétaire du moulin du Dragon, pour la mise à disposition d'un point d'aspiration qui nous permet de renforcer notre défense incendie sur cette partie de la rue de Trainel.

## **NOUVEAUX HABITANTS**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre Commune.

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie.



## Les containers à ordures ménagères, à tri sélectif et les Points d'apports volontaires

Il est rappelé aux administrés que les containers sont à mettre sur la voie publique le précédent soir de la collecte à partir de 18h et doivent être retirés dans la journée. Ceci afin d'éviter les détritrus.

Pour les Points d'Apports Volontaires, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des détritrus. Ces points d'apports sont réservés uniquement aux papiers et aux verres.



**Les Points d'Apports Volontaires**

**ne sont pas des déchetteries !!!!!**



**Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.** Se débarrasser de ses déchets sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent.

Nous informons les auteurs de ces indécences qu'ils s'exposent à des amendes de 68 à 1 500 €. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables.

Ce sont les services des communes et le SMETOM-GEEODE et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

**Si vous êtes témoin de ce genre d'incivilité, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou les forces de l'ordre.**



La solution c'est de venir déposer vos déchets verts sur la plateforme de Vulaines les Provins.

Tous les Lundis « à partir du 2 mars 2020 », les jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h00.

L'accès est **gratuit** sur présentation de votre carte de déchetterie.

# COMMUNICATION

## Le Foyer Polyvalent de Loisirs :

Conformément aux directives relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 et afin de ralentir sa propagation, la fermeture du Foyer Polyvalent de Loisirs « Espace Gérard Gauthier » a été décidée à compter du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Cet été, compte tenu des contraintes sanitaires notre établissement est resté fermé.

Vous avez pu remarquer également que les associations communales sont à l'arrêt et en attente de jours meilleurs. Les activités et fêtes publiques ont toutes été annulées.

De même comme de nombreuses manifestations, le Festival du patrimoine « Emmenez-moi » qui devait se dérouler en juillet, a été reporté sur la même période l'année prochaine du 09 au 11 juillet 2021. Nous ne doutons pas que cette édition 2021 sera un rendez-vous culturel d'une ampleur toute particulière.

## NOS ASSOCIATIONS :

### « Le Club du 3<sup>ème</sup> âge »

Nous avons le regret d'annoncer que le Club du 3<sup>ème</sup> âge de la Commune n'existe plus.

En décembre 2019 le Club ne comptait plus que 15 adhérents, malgré tous les efforts des membres actifs, la relève ne s'est pas faite. Les activités et le rôle du Club ont donc périclité et la dissolution du Club a été décidée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 12 décembre dernier.

Le Club du 3<sup>ème</sup> âge de Saint Loup de Naud avait été déclaré à la Sous-Préfecture de Provins le 13 décembre 1977. Son objet : faciliter l'organisation des loisirs des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et développer des liens d'amitié et de solidarité entre ses membres. Le siège social était en Mairie.

Les archives du Club ont été déposées en Mairie avec leurs nombreux souvenirs.

La municipalité adresse de sincères remerciements à toutes les personnes bénévoles qui ont participé à la vie de ce Club en cultivant « le vivre ensemble », et des pensées toutes particulières à ceux qui nous ont quittés.

Le Club a toujours été tenu en toute transparence par les différents présidents, présidentes et membres du bureau, qui se sont succédés. Tous les ans un rapport d'activité et un bilan financier étaient déposés en Mairie.

Les responsables du Club nous ont transmis le Procès-verbal de la dernière assemblée générale et ont décidé : « Conformément aux dispositions statutaires, que les biens subsistants seront dévolus à :

- pour le matériel, représentant des couverts, à l'association Anim'village de Saint Loup de Naud.
- pour la partie solde créditeur de la banque postale, à la Caisse des écoles de Saint Loup de Naud. »

**Nous souhaitons que nos associations puissent reprendre leurs activités dans un futur très proche, que les lieux de vie se remplissent à nouveau et retrouvent leur convivialité.**

## COLIS DE NOEL :

Depuis de nombreuses années, un colis de Noël est offert à nos aînés de 70 ans et plus, qui habitent la commune. Ce cadeau propose des mets fins, pour un repas de fête.

La liste des bénéficiaires est établie d'après les listes électorales de la Commune. Les personnes âgées de 70 ans cette année ou plus, qui ne sont pas inscrites sur une liste électorale, sont invitées à se faire connaître au secrétariat de Mairie, dès que possible.

## ÉTAT CIVIL 2019 :

### NAISSANCES :

Le 14 juin	RITZ Mila
Le 03 septembre	MERCHI Éléonor
Le 03 septembre	MERCHI Énora
Le 21 novembre	HAMIDI Sabra

### MARIAGES :

Le 06 juillet	FINET Romain et KANYURA Dariya
Le 13 juillet	BANDRY Grégory et MERABET Aïcha

### DÉCÈS :

Le 06 juin	MAURY André
Le 15 août	BENAZIZA Billal
Le 22 septembre	GIBERT née MENIER Lucette
Le 10 décembre	BODOT Julien
Le 19 décembre	CHEVRIOT née BARRINI Jacqueline

## ÉTAT CIVIL 2020 :

### NAISSANCES :

Le 15 mars	VIRY Lyana
Le 29 avril	CERSOY Nino
Le 03 juin	CHOUIN Nora
Le 14 août	NUNDOO LEGRAND Priyanka
Le 15 août	THOMAS Gabin

### MARIAGES :

Le 06 juin	PINARD Frédéric et ETIENNE Lucie
Le 27 juin	QUEMARD James et LY Jennifer

### DÉCÈS :

Le 30 janvier	VERNIER Arnaud
Le 19 février	GILLIER née JUIN Edithe
Le 24 juin	CHAPOTOT Philippe

**Vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.**

### La Mairie

Rue Paul Eluard  
Courton Le Bas  
77650 Saint Loup de Naud

**Site internet : [www.saintloupdenaud.fr](http://www.saintloupdenaud.fr)**

### Accueil du public :

Lundi : 14h30-19h  
Mardi : 10h-12h  
Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h  
Vendredi : 10h-12h et 14h30-19h

**Téléphone : 01 64 08 62 58**

**Numéro d'astreinte : 06 89 57 42 17**

### Adresse mail :

[secretariat@saintloupdenaud.fr](mailto:secretariat@saintloupdenaud.fr)